

de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins

# Handicapés 2F N°13.14 Méchants

JOURNAL DES COMITÉS DE LUTTE DES HANDICAPÉS

## vers quelle autonomie ?

SI Y-A PAS  
DE MARCHE...  
JE ME LE  
FAIT !!!



# en argentine

## par exemple

Si nous publions ce témoignage, ce n'est pas pour nous indigner que des handicapés puissent être objets de répression, de tortures. Quand les handicapés font partie des exploités, quand ils sont surexploités, ils peuvent subir à tout moment la violence policière ou militaire. Dès le moment où ils se révoltent contre les itinéraires qui leur sont imposés. De multiples exemples le prouvent, y compris en France.

Si nous publions ce témoignage, c'est pour lutter contre la répression et les tortures qui frappent indistinctement les travailleurs, valides ou handicapés. Indistinctement, surtout dans les régimes de dictature ouverte, comme l'Argentine. Dans ces régimes, la bourgeoisie ne met plus ses gants démocratiques. Elle frappe physiquement, sans autre forme de procès. L'exemple nazi n'est pas si loin qui avait découvert la solution finale pour les handicapés. Cette solution finale consistait à les supprimer tous, aussi bien physiques que mentaux.

Les régimes démocratiques bourgeois préfèrent utiliser la surexploitation et la ségrégation à l'égard des handicapés. Nous dirons que cette solution finale est une solution plus intelligente que la nazie, une solution mieux adaptée à la prospérité du capitalisme.

Comité de Lutte des Handicapés

Nom : Peralta Pino  
 Prénoms : Maltilde del Carmen  
 Nationalité : argentine  
 Age : 44 ans.  
 Détenue depuis le 20.9.75, à la disposition du pouvoir exécutif national.

Elle est née à Santa Fé en Argentine. Elle est atteinte de poliomyélite depuis l'âge de cinq ans. Après un long traitement médical, elle a pu marcher avec des béquilles.

Elle a suivi des études d'éducatrice d'enfants handicapés à l'I.I.L.A.R. (Institut de Lucha Antipoliomielitica y Rehabilitacion del Lisiado) à Rosario, jusqu'à son arrestation. Elle est la cousine de Jorge ULLA, l'un des seize détenus politiques assassinés le 22 août 1972 à Trelew (dans le sud de l'Argentine), après leur tentative d'évasion de la prison de Rawson, à quelques kilomètres de Trelew.

C'est aussi parce qu'elle est la cousine de Jorge Ulla qu'elle a été persécutée et détenue.

Elle a été arrêtée le 20 septembre 1975 à son domicile de Rosario ; elle a été conduite à la préfecture de police où elle est restée plusieurs mois.

Elle a été jugée, reconnue innocente, et néanmoins elle reste prisonnière, « à la disposition du pouvoir exécutif ». Il est à

noter aussi que son avocat, Felipe RODRIGUEZ ARAYA, a été assassiné par le groupe para-policier « A.A.A. » à la fin de l'année 1975.

De Rosario, Maltilde PERALTA PINO a été conduite à la prison de Villa Devoto de Buenos-Aires. Elle a effectué ce transfert en avion, attachée au siège par les mains et les pieds avec des menottes, et tabassée sur tout le corps. A cause de ces coups, elle n'a pu marcher pendant plusieurs semaines.

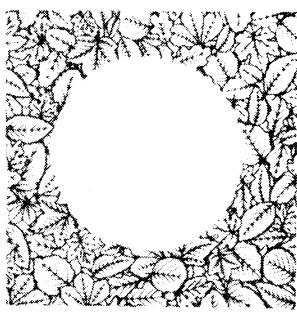
Aujourd'hui, elle est toujours à la prison de Villa Devoto dans des conditions physiques et psychologiques très mauvaises. Elle ne pèse plus que 35 kilos. A sa poliomyélite s'est ajoutée une maladie des poumons, étant données les conditions très précaires de sa détention.

Par des témoins, parents et amis, on sait qu'elle ne reçoit pas de visites.

Pendant sa détention, elle a fait toutes les démarches pour pouvoir continuer ses études à Louvain, en Belgique, sans résultat.



ATTENTION !  
UNE CROIX DANS CE DISQUE  
SIGNALE LA FIN DE VOTRE ABONNEMENT.  
SI VOUS DÉSIREZ CONTINUER A RECEVOIR H.M. ET SOUTENIR NOTRE LUTTE NE TARDEZ PAS A NOUS FAIRE PARVENIR VOS CHEQUES.



HE / LES ABONNÉS  
Ce numéro bien que double, ne  
compte que pour un numéro  
dans l'abonnement... C'est pour  
des raisons administratives qui  
nous imposent de publier ce  
numéro est compte que ce  
double.

SECRETARIAT :  
HANDICAPÉS MÉCHANTS chez Charly  
KOSKAS, 7, rue de Cambrai 75019 Paris  
(Joindre un timbre pour la réponse SVP)  
Important : Une permanence téléphonique est assurée au 417.10.18 de 10 h à 22 h. Demander Jean-Louis.

## ABONNEZ-VOUS !

ADRESSEZ VOS CHEQUES A : HANDICAPÉS MÉCHANTS: CCP 18.463.12 PARIS.

les 5n° 10,00 F

sous pli fermé et

pour l'étranger 20,00 F



### DU CÔTÉ DES BOUQUINS :

J.M. Bardeau de Dijon vient de faire paraître, aux Éditions Payot, le livre sur lequel il était depuis plusieurs années : « Infirmités et inadaptations sociales ». Vous pouvez le commander au Secrétariat avec 30 % de réduction, plus frais de port. Soit : 43,00 F au lieu de 54,00 F

### FILMS :

« Ames charitables... s'abstenir », film de Sabine Mammou. Durée 2 heures. Est disponible pour des réunions-débats. Adressez-vous au Secrétariat ou à la permanence téléphonique.

### MONTAGE DIAPOS.

Nous avons disponible, un montage diapositives sur les transports. Si vous voulez le faire passer, adressez-vous au secrétariat ou à la permanence téléphonique. Un inconvénient toutefois : si nous ne pouvons pas nous déplacer, nous tenons à ce que soit présent au moins un membre du CLH local qui assurera le retour du montage intact et dans les délais. Sinon, il est possible de s'en rendre acquéreur pour la somme de 90 F, frais de port compris (62 diapos, plus bande magnétique)

Dépôt légal 41.346

2 trimestre 1979

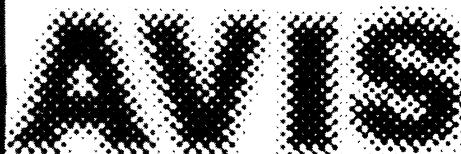
Directeur de la publication C. KOSKAS

imprimerie EDIT 71

9, rue A. Matisse 75020 Paris

LE HANDICAPÉ  
C'EST LA  
SANTÉ !!!

liseg "Handicaps  
Méchants"

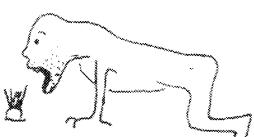


Handicaps et gens concernés par le problème de l'handicap. « HANDICAPÉS MÉCHANTS » est un outil de travail, d'information et d'action qui vous permet de vous exprimer comme vous l'entendez. Pas de censure, à la différence des autres journaux. Pour n'importe quel fait, leurs pages sont grandes ouvertes, problèmes d'handicapés et autres problèmes qui devraient être bien mis en évidence passent inaperçus. Ce serait vraiment regrettable que ce journal, qui vous donne le moyen de vous exprimer se casse la gueule. Il serait bon, handicapés, que vous preniez en mains vos problèmes et que vous les meniez vous-mêmes. Ne laissez pas agir votre entourage à votre place, qui est là en fait pour vous faire croire que vous êtes des sous-êtres, donc que vous avez besoin d'être assistés. Vous êtes capables de mener à bien vos problèmes. Les associations et les gens qui sont dedans, existent pour vous imposer la politique du pouvoir et de la misère. Il serait bon, handicapés, que vous nous écriviez des articles, témoignages et pour que nous puissions sortir le journal en temps voulu et informer le public de ce qui est la vraie condition de vie de l'handicapé, si différente de celle que l'on raconte. N'hésitez pas à montrer votre colère, de façon à faire voir aux gens qu'un handicapé sait se révolter et n'est pas un sous-être comme voudraient bien le faire croire toutes les associations (A.P.F., A.P.A.J.H., F.N.M.I.P., etc.) qui intoxiquent le public de fausses informations et de propagande mal à propos. Refusez d'être assistés. Agissez de vous-mêmes. Plus on sera nombreux à gueuler, plus on a une chance de se faire entendre et de mener à bien la lutte.

Il serait bon que vous le fassiez connaître autour de vous, faire prendre conscience aux gens de nos problèmes.

Jean Louis

F.S. - Il est évident que ce journal s'adresse aussi bien aux handicapés qu'à toute autre personne, car nous sommes tous dans cette société des inadaptés de toutes sortes, si souvent aveugles.



**Handicapés Méchants**

# **Bon Pied et Toute**

## **Bon Oeil**

## **sa Tête**

90 mn, 16 mm, son optique, couleur.  
**Production-réalisation** : Cinéthique et le Comité de Lutte des Handicapés.

Le nombre des handicapés (aussi bien physiques que mentaux) ne cesse de croître dans notre société. Par un réseau de plus en plus serré de lois et d'institutions, l'État s'efforce d'organiser leur surexploitation et leur ségrégation.

Le film rapporte cette situation particulière aux transformations de la société dans son ensemble. Il montre que les handicapés commencent à s'organiser contre les traitements qui leur sont imposés une fois le handicap survenu, mais aussi contre les causes sociales et médicales des handicaps (accidents du travail, maladies professionnelles, troubles nerveux, accidents de la route, accidents de la reproduction, accidents de la naissance).

La lutte contre des conditions de vie handicapantes pour tous constitue en effet la seule base d'unité possible entre handicapés et valides.

Pour diffuser le film, écrire ou téléphoner à :  
Cinéthique : B.P. 65 — 75722 Paris. cedex 15., Tél. : 539.35.84.  
Location : 400 F.

La diffusion de notre film *Bon pied, bon œil et toute sa tête* est engagée depuis trois mois. Comme on pouvait s'y attendre, cela ne (se) passe pas sans difficultés.

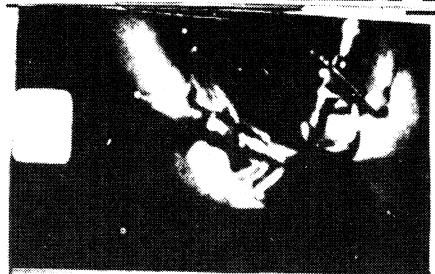
Exemple : Des handicapés dans un centre de formation professionnelle tenu par l'APPF. Ils demandent à voir notre film et à discuter avec nous. Justement, il y a un projecteur tout neuf au centre. Justement, il y a un budget « animation » pour ce type d'interventions. Apparemment, toutes les conditions sont réunies.

Quelques jours avant la projection, la direction téléphone de Paris : Interdiction absolue de projeter ce film, sous peine... On imagine facilement les sanctions ; l'exclusion du centre, par exemple.

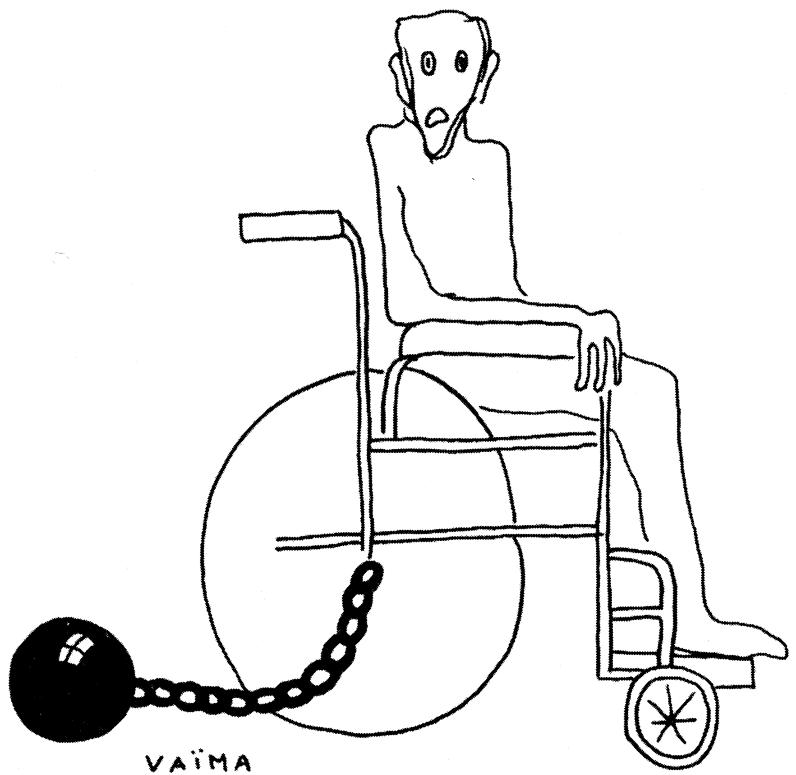
Ainsi, les handicapés n'ont même pas le droit de voir un film... alors que la loi d'orientation de 75 prétend leur reconnaître le statut de travailleurs à part entière. Des travailleurs condamnés à vie à la télévision et à films style « Leur courage les sauve ».

Il y a là une liberté vraiment élémentaire à défendre : la liberté pour les handicapés de se faire leur propre opinion en voyant tous les films, en consultant tous les documents dont ils estiment avoir besoin.

Cette liberté, nous ne pourrons la faire avancer qu'avec vous tous et toutes. En créant des rapports de force, en imposant des projections dans le plus de lieux possible. Y compris dans les lieux qui sont le mieux gardés par nos grandes associations...



# a m. le redacteur



Nous profitons de votre journal pour essayer d'informer d'autres handicapés sur la vie du Centre de Cure, plus particulièrement à « Chantoiseau » où le règlement intérieur est des plus répressifs. Il faut vous dire que dans cet établissement sont reçus tout d'abord des curistes malades respiratoires, stagiaires en reclassement professionnel et pré-stagiaires.

Plusieurs fois, nous avons demandé des entretiens avec la direction qui furent négatifs, à la suite de quoi nous avons dénoncé les abus dans une pétition adressée au directeur, le docteur Pelletier, et qui fut signée par 72 personnes sur les 130 « internés ». En effet, dans cet établissement, des traitement soi-disant psychothérapeutiques sont infligés aux malades. Une jeune fille s'est vue violentée par six personnes (dont le chauffeur de la maison, le radiologue, enfin différentes personnes dont ce n'était pas exactement le rôle), sous prétexte de la calmer

et l'empêcher de sortir, pour cela ces messieurs se sont vus obligés de lui injecter des tranquillisants.

De plus, a-t-on le droit de mutiler des malades dans leur personnalité sous prétexte de les aider ? Encore une fois, une jeune femme s'est vue « mettre à nu » par des médecins qui ont été jusqu'à vouloir lui prouver son incapacité tant physique que mentale.

Dans un autre domaine, a-t-on le droit de supprimer à une personne majeure et civilement responsable des permissions de week-end ?

A-t-on le droit d'obliger des adultes à se plier à un règlement dérisoire, voire :  
- retour au centre à 18 h 30 ;  
- présence au réfectoire obligatoire, avec interdiction d'y rire, d'y parler un peu haut, de...  
- communications téléphoniques ne devant pas excéder trois minutes et interdites après

20 heures ;

- suppression des permis de conduire ;  
- interdiction absolue d'utiliser des véhicules personnels, tant automobile que bicyclette...

De plus, un chantage permanent est fait aux pensionnaires, par des menaces de renvoi.

Il faut vous dire aussi que « Chantoiseau » est le centre qui dénombre le plus de tentatives de suicide, de la station climatique briannonnaise.

Au travers de ces quelques exemples, nous voulons dénoncer tous les abus et injustices, et vous demandons d'insérer dans votre journal cette lettre, comme témoignage de la vie à « Chantoiseau ».

En pensant que vous prendrez en considération notre lettre et nous appuierez, nous vous remercions.

Nous nous répétons dans la lettre, mais soyez indulgents, nous ne sommes que pré-stagiaires ».

MARTINE ET THIERRY

# Sommes-nous

Des fauteuils électriques pour tous les handicapés ? C'est maintenant possible ! Enfin, ne nous emballons pas : en avril 78 une loi est passée, dans la plus grande discrétion évidemment, précisant que dorénavant un fauteuil électrique pourrait être remboursé. Toutefois, d'emblée, l'arrêté ministériel du 30.3.78 précisait : « Seuls les handicapés qui présentent une atteinte motrice des membres supérieurs et d'au moins un membre inférieur, leur rendant impossible l'utilisation d'un fauteuil roulant ordinaire, ont droit à l'octroi d'un tel fauteuil ». La chasse serait donc ouverte aux resquilleurs et aux flemmards !

D'autre part, il faut savoir que le handicapé a droit au remboursement d'un fauteuil ordinaire tous les cinq ans et d'un fauteuil électrique tous les dix ans. Vu que les fauteuils électriques actuellement remboursés ne peuvent en aucun cas se substituer complètement aux fauteuils ordinaires, et ceci pour des raisons que nous verrons plus tard, cela implique que le handicapé doit être capable de se maintenir en état de fonctionnement, ce dernier pendant quinze ans, c'est-à-dire, cinq ans, durée normale de droit au renouvellement d'un fauteuil ordinaire, plus dix ans pour le fauteuil électrique. Remarquable quand on sait que la durée de cinq ans était déjà bien souvent impossible à atteindre sans dépenses au moins équivalentes aux deux tiers du prix du fauteuil. Enfin passons...

Les fauteuils électriques allaient être remboursés et on attendait impatiemment les heureux élus. On créa une « Commission de Nomenclature à la Sécurité Sociale » composée de super-soignants aux dossiers volumineux, et dirigée (coïncidence !) par le directeur des établissements Poirier. Elle fut chargée d'établir le cahier des charges du fauteuil remboursable et de définir lesquels seraient agréés. Pour ce faire, ils se

basèrent sur un fauteuil hollandais techniquement parfait, mais qui n'avait que le défaut de coûter environ 30.000 francs une fois importé en France ; somme bien sûr exorbitante pour la Sécurité sociale !... On conclut donc qu'aucun fauteuil ne répondait actuellement aux normes et il ne restait plus aux constructeurs qu'à se mettre au travail pour conquérir le marché...

Peu après, il se trouva qu'un fauteuil électrique répondait enfin à ces critères et ce fut (re-coïncidence !) un modèle Poirier le MEN 32. Quelle aubaine ! Toutefois, il faut préciser que ce modèle coûte 8.800 F avec dossier inclinable, et 8.550 F avec dossier normal. Précision purement superfuelle car chez Poirier on a comme souci premier tout le confort du malade et on ne vous signale même pas l'existence d'un dossier ordinaire... Et puis, après tout, c'est remboursé, non ?

Vu que les mauvaises langues se multipliaient et trouvaient qu'il y avait beaucoup de complaisance entre la Commission de Nomenclature et les Établissements Poirier, on agréa deux nouveaux modèles : un Orthopédia, marque allemande distribuée par « Tout le confort du malade », et un Vessa, marque anglaise distribuée par la « Diffusion médicale ». Cependant, comme ce sont des marques étrangères, elles ne peuvent garantir les délais de livraison et en conséquence, les délais de réparation. Munis de ces renseignements, on arriverait bien à persuader le client d'acheter français. Tout allait donc très bien pour Monsieur Poirier, merci !...

C'est ainsi que le 11 juillet 1978, je choisis (enfin, façon de parler) d'acquérir un fauteuil MEN 32 de chez Poirier. Je me rendis donc à l'unique point de vente Poirier de la région parisienne situé 14, rue Monsieur le Prince, 75006 Paris. Naivement, je pensai essayer le fauteuil, voir s'il me convenait, passer commande et attendre la

livraison. Il n'en fut rien !

Ma première surprise fut d'apprendre qu'il n'y avait pas de fauteuil en démonstration ; pensez donc ! Vue la surcharge des cahiers de commande, il était inconcevable d'immobiliser un fauteuil uniquement pour que les utilisateurs l'essaient... Devant mon indignation, on me proposa soit d'attendre deux mois, soit d'aller à Tours, lieu où se trouvent les usines. Ben, voyons... ! Pour clore une nouvelle contestation de ma part, le vendeur conclut : « Écoutez, je ne comprends pas vos hésitations, si ce fauteuil est un des seuls à être agréé, c'est qu'il convient parfaitement... ». Comment n'y avais-je pas pensé plus tôt ? D'accord. Je rentrai donc dans le jeu, passai commande et demandai quand je prendrai possession du « fauteuil-surprise ».

Si je le payais cash, dans trois ou quatre semaines.

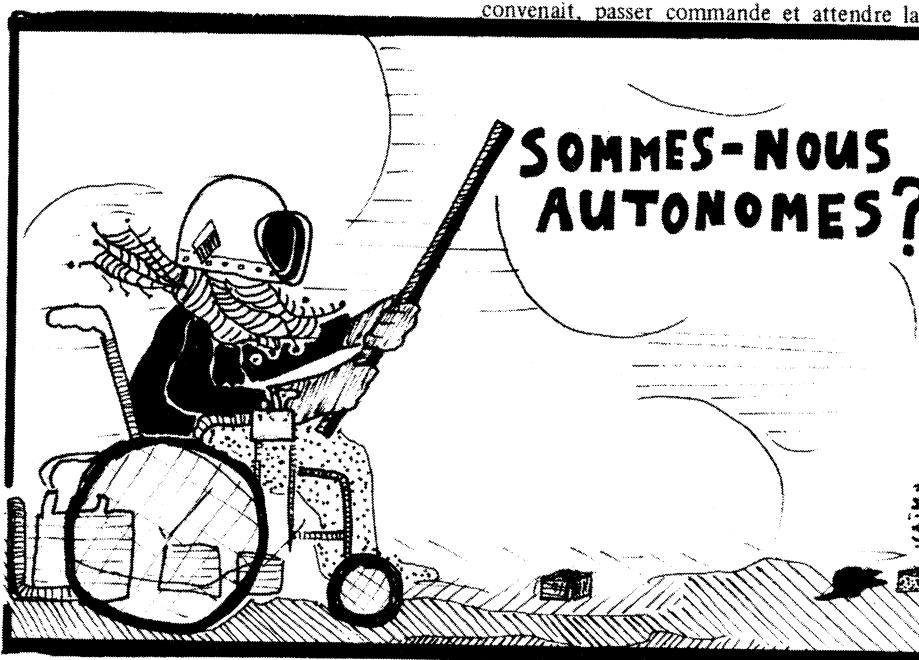
Si je voulais le faire rembourser, on ne pouvait me donner le délai car cela pouvait osciller entre quatre et huit mois. « Je sais, cela peut vous paraître révoltant, mais ce sont les lois du marché », conclut le vendeur désolé. De toutes façons ma commande ne serait ferme que lorsque je me serai mise en règle avec la Sécurité sociale...

Pour commander un fauteuil électrique et se faire rembourser, il faut procéder de la manière suivante :

- se rendre chez le constructeur et lui demander d'établir un devis détaillé du modèle choisi ;
- se rendre chez un médecin. Lui demander de faire un certificat médical indiquant que vos capacités physiques ne vous permettent pas de manipuler un fauteuil ordinaire, ainsi qu'une demande d'entente préalable ;
- ajouter à ces deux papiers le devis du constructeur et envoyer le tout à son Centre de Sécurité sociale ;
- attendre la visite du médecin-conseil de la Sécurité sociale, puis le passage de votre dossier en Commission (une de plus !) ;
- puis le Sécurité sociale vous renvoie une notification d'accord ou de rejet du remboursement, qu'il faut retourner au constructeur ;
- enfin, en cas d'accord, il ne reste plus qu'à attendre la livraison.

C'est exactement ainsi que je procédai et dans le courant du mois de septembre 78, je reçus la visite d'un premier médecin-conseil. Au lieu d'un examen médical, il me posa de multiples questions sur les raisons de mon désir d'acquérir un fauteuil électrique. Surprenant : le fait de vouloir être autonome, d'aller où je veux, quand je veux, semblait le mettre dans une situation extrêmement embarrassante. Il m'avoua enfin, sur le ton de la plus stricte confidence, que si je ne déclarais pas utiliser ce fauteuil pour trouver un emploi, le remboursement avait toutes chances d'être refusé...

Tout est clair : on veut bien accorder au handicapé son autonomie et ne plus la considérer comme un luxe comme c'était



# autonomes ?

le cas jusqu'à présent, mais à la seule condition que celle-ci lui serve à se mettre dans le circuit de la production afin d'être rentabilisé. C'est toute la logique du capitalisme !!!

Quinze jours après, j'eus la visite d'un second médecin-conseil parce que la Sécurité sociale s'était aperçue que la moitié des fauteuils livrés dans mon quartier restaient inutilisés car les gens étaient terrorisés par leur « bolide ». Après l'avoir assuré de mon « courage », il parti rassuré...

Ne serait-il pas plus simple de donner aux handicapés la possibilité d'essayer le matériel qu'ils sont censés utiliser dix ans ? Mais enfin, donner du travail aux médecins-conseils, c'est un moyen comme un autre de lutter contre le chômage !!!

Un mois plus tard, soit début novembre 78, je reçus mon accord. La Maison Poirier qui m'avait fait la « faveur » de me passer en commande ferme dès juillet, m'informa que je serais livrée début décembre. Après avoir repoussé deux fois mon délai ; j'annonçai par téléphone que je passerai la semaine suivante afin de voir exactement où en était mon dossier. On n'aime pas les fouineurs chez Poirier, car deux jours après j'étais livrée, soit le 29 décembre 1978.

Enfin, j'avais le fauteuil tant désiré entre les mains et je pus constater les principaux intéressés dans le choix des modèles agréés. Tout d'abord le fauteuil est très lourd : il pèse 80 kilos. Il est, paraît-il, entièrement démontable, encore faut-il avoir de sérieuses connaissances en mécanique car il n'existe aucune notice explicative de montage ou de démontage. Le livreur vous explique comment procéder en cinq minutes, mais, à moins d'avoir un magnétoscope, c'est une pure perte d'énergie. Pour un mécano moyen, il faut compter une heure minimum de main-d'œuvre pour le démonter et autant pour le remonter... Il va sans dire que le vieux fauteuil ordinaire qu'on espérait mettre au clou va nous être bien utile si on a encore la prétention d'aller se promener...

Mais ce n'est pas tout. La manette de commande est très sensible, c'est-à-dire qu'il faut l'effleurer pour ne pas faire de bonds. Mais a-t-on pensé aux Infirmités Moteurs Cérébraux qui ont du mal à contrôler leurs mouvements ? Non, bien sûr ! Alors qu'il existe d'autres systèmes, les trois modèles agréés ont le même type de commande.

Par contre, la clef (ou le bouton suivant le modèle) qui permet de mettre le contact, elle, est très dure et pratiquement impossible à manipuler pour toute personne suffisamment atteinte pour avoir le droit au fauteuil.

A la livraison du fauteuil, on vous remet gracieusement une pompe et un bon de garantie qui, selon le livreur, vous couvre intégralement pendant un an pièces et main-d'œuvre.

Il s'agit en fait d'une double hypocrisie.

En effet, la garantie ne couvre ni le siège ni les roues du fauteuil, c'est-à-dire qu'on ne garantit que les éléments qui n'ont théoriquement aucune chance de se détériorer dans l'année.

Quant à la pompe si généreusement offerte, elle ne sert strictement à rien car il est impossible de gonfler à la main un fauteuil électrique. Pour ce faire, il faut utiliser un gonfleur électrique, et comme il n'en traîne pas à tous les coins de rue, on est obligé d'avoir recours à la Maison Poirier qui peut vous réparer votre roue moyennant paiement du déplacement et de la main-d'œuvre.

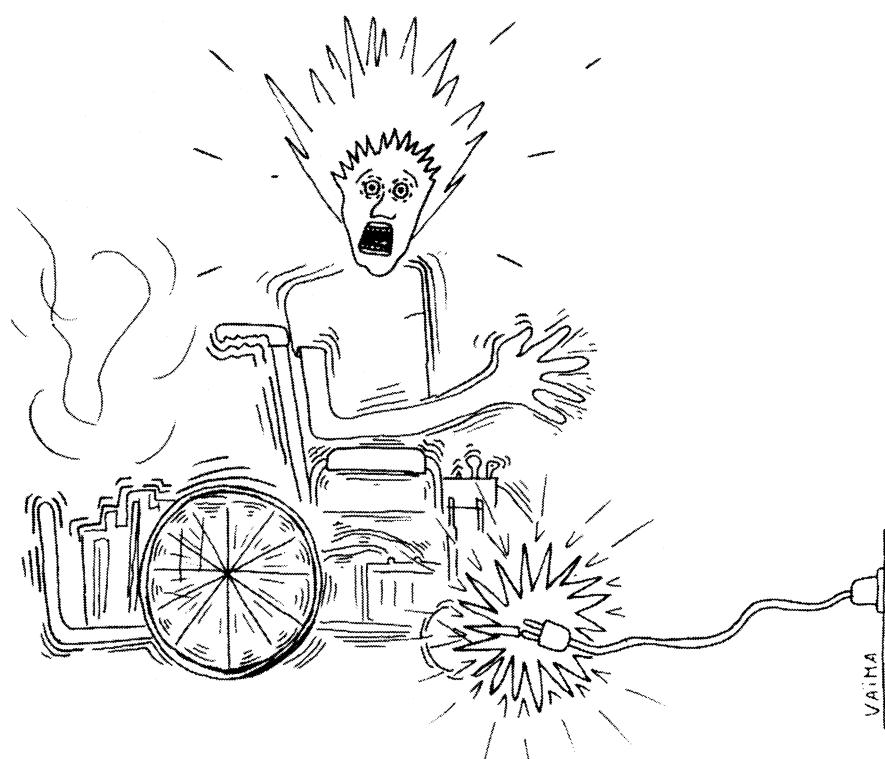
Ben voyon, y'a pas de petits profits !

Enfin, pour conclure, je ne pense pas que le remboursement de quelques fauteuils soit une mesure sociale aussi extraordinaire qu'on veut bien le dire. En effet, ces fauteuils électriques ne représentent un gain d'autonomie qu'en vase clos, c'est-à-dire dans un appartement, un foyer, un atelier... Mais sitôt la porte franchie, il ne monte ni ne descend les trottoirs, ne peut franchir les bateaux car ceux-ci ne sont pas au niveau de la rue, se plie difficilement pour entrer dans le coffre d'une voiture, n'entre pas dans les transports en commun, les cinémas, les théâtres, etc.

Alors que les techniques qui permettent de suppléer presque entièrement au handicap existent, elles ne sont pas à la portée de tous.

Plutôt que de nous contenter de ces « miettes d'autonomie », nous devons plus que jamais nous battre pour l'accessibilité de tous les lieux de vie, pour une réelle insertion de l'handicapé dans la vie et contre l'assistance et la dépendance.

PATRICIA



ET C'EST AINSI QU'UN FAUTEUIL  
ELECTRIQUE DEVIENT UNE CHAISE

Handicapés Méchants



Nicole

# la charité ne paie plus

Suite à l'occupation de l'APF : quelques échos dans la presse. Entre autres, nous avons relevé dans le *Quotidien du peuple* :

Cette journée de charité s'annonçait plutôt bien pour les associations gestionnaires de handicapés. Plusieurs sports publicitaires à la télévision et à la radio qui culpabilisaient d'avance les gens qui n'iraient pas de leur aumône dans les sébiles agités bruyamment dans les marchés dominicaux. Ce qu'oubliaient de dire ces messages publicitaires, c'est la destination et le but des collectes. Des handicapés en lutte se sont chargés de le faire. A Paris, ils ont occupé le siège de l'APF (Association des Paralysés de France) en intervenant sur le marché proche avec des tracts pour dénoncer cette entreprise de charité qui nie tout droit aux handicapés.

Place d'Italie, à Paris, vers dix heures, dimanche matin, des militants et des sympathisants du comité de lutte des handicapés et de la Confédération de Défense des Handicapés et Retraités se retrouvent dans un bar de la place. On met au point les derniers détails de l'action qui doit avoir lieu ce jour, celui de la journée nationale des handicapés et des infirmes. En fait, c'est la journée des associations gestionnaires telles l'APF, l'ADAPT, l'UNAPEI, etc. qui drainent en ces occasions des sommes souvent considérables.

Vers 10 h 30, on se met en route. Le but ? Le siège de l'APF, tout proche, avenue Blanqui. Nous sommes une trentaine, non-voyants, paraplégiques, infirmes moteur cérébraux, militants et sympathisants d'associations de lutte de handicapés. Nous arrivons devant le siège, un bâtiment ultra-moderne. Les portes sont fermées. On cherche comment rentrer : pas d'autre issue accessible. Les portes coulissantes automatiques sont un peu forcées, elles s'ouvrent sans peine, et le hall est envahi. Au rez-de-chaussée, des affiches sont appliquées sur les grandes baies vitrées : « Halte à la charité », en grandes lettres rouges, voyantes, et des affiches sur un film long métrage tourné avec les associations de lutte. Un autre groupe monte au premier, sans faire trop attention au concierge de l'immeuble qui ne semble pas approuver du tout. Au premier, sur les vitres, sont apposées des affiches qui portent une lettre chacune : « A.P.F. O.C.C.U. P.E.E. ». Toutes les lettres ne sont pas encore en place qu'un membre de l'APF téléphone aux flics, et tente d'intimider les protagonistes de cette action. Du premier étage, qui domine le marché, un mégaphone

commence de résonner tandis qu'un groupe est redescendu et diffuse des tracts et des revues des organisations organisatrices.

« Pourquoi occupons-nous aujourd'hui l'APF, une association qui se dit l'une des plus représentatives des handicapés ? clame le bigo. Comme chaque année, avec le soutien du gouvernement, les associations gestionnaires mendiantes demandent la charité aux citoyens. Elles vous ont toujours dit que cet argent servait à améliorer le sort des handicapés. En réalité, il contribue à nous enfermer à vie dans les centres-ghettos. Nos luttes incessantes depuis cinq ans les ont d'ailleurs contraints à avouer cette vérité : les fonds recueillis n'allent pas aux handicapés ! ». Les gens sont intrigués et écoutent. L'information continue : « Les fonds vont aux associations gestionnaires, qui implantent des Ateliers protégés, où sont enfermés et surexploités les handicapés »...

L'opération a démarré depuis une quinzaine de minutes quand les flics arrivent. Deux fourgons. Un gradé monte, tente de discuter et de dissuader les auteurs. Rien n'y fait, même les menaces d'intervention. Les gens dehors sont alertés : « Les flics veulent nous virer comme à Besançon et à Pontigny, où des handicapés luttaient pour leurs droits ; les flics veulent utiliser la force pour nous contraindre à nous taire... »

Les flics s'affolent, de nombreuses personnes s'arrêtent devant l'immeuble de l'APF, et des conversations s'engagent. On parle de ces véritables ghettos où sont parqués les handicapés, où ils sont exploités à des travaux répétitifs et abrutissants, pour des salaires de misère, bien inférieurs au SMIC, qui maintiennent de fait les handicapés dans une situation d'assistés.

Les gens s'informent, apportent leur témoignage sur des cas vécus dans leurs familles ou ailleurs. Dans l'immense majorité, ils approuvent l'action qui se déroule sous leurs yeux, et nombreux sont d'accord avec l'accusation de la société capitaliste, qui crée les handicapés et s'en décharge ensuite avec des quêtes...

Les flics finalement décident de ne pas intervenir. Ils n'ont pas le rapport de forces, mais restent néanmoins sur place. Les troncs trouvés dans le siège volent par les fenêtres, de même que des affiches et des prospectus édités par l'APF.

Après trois heures d'occupation les handicapés lèvent le siège. L'action est jugée positive de par le travail d'information sur la situation qui est réservée aux handicapés dans cette société, et par l'accueil qu'elle a reçu de la part des gens.

# L'ARMÉE RECRUTE CHEZ LES HANDICS

L'armée ayant sans doute perdu trop de prestige depuis le temps bénit des grandes causes nationales, fait maintenant dans le social. Après avoir été nettoyer les plages bretonnes, elle s'occupe des handicapés.

Pendant douze jours, en juin dernier, l'Ecole Nationale de Perfectionnement pour Handicapés Moteurs à Flavigny, en Meurthe-et-Moselle, a été occupée par des militaires. Deux camions de l'armée paradaient en permanence sur la pelouse de l'école, et

une douzaine de gentils soldats ont mis gracieusement à la disposition des élèves, tout un matériel de télécommunications : téléphones, télécopieurs, émetteurs-récepteurs..., en liaison directe avec les stands armée de la Foire-exposition de Nancy.

Sur les lieux de la foire-expo, était relatée cette intéressante expérience, avec force panneaux explicatifs, photos... de la publicité à bon compte ! Mais qu'on se rassure, il ne s'agissait pas d'une manœuvre de

l'armée pour se faire de la propagande, mais d'une ouverture de l'école vers le monde extérieur.

Ces malheureux adolescents handicapés ont si peu de contacts avec le monde extérieur, enfermés qu'ils sont dans un monde clos, entravés par l'inaccessibilité des transports et des lieux publics.

Et puis, il fallait bien en profiter, puisque c'était gratuit : l'école n'a pas trop de crédits !

DANIEL

## PAS SEULEMENT ...

Nous soutenons toutes les initiatives qui contribuent à désagrégner l'armée. Une armée dont la finalité est la répression des peuples, à l'intérieur et à l'extérieur des frontières françaises. Une armée impérialiste.

Nous n'approuvons pas pour autant le contenu « anti-violent » que certains insoumis et surtout objecteurs donnent à leur action. Nous sommes pour une société sans violence, mais l'expérience historique nous prouve que la violence est souvent nécessaire pour y parvenir. Les armes ne tomberont pas toutes seules des mains des impérialistes. Pour désarmer l'impérialisme pour le détruire, il faudra d'autres armes, brandies par d'autres mains — les mains multiples du prolétariat, les mains multiples du peuple.

Comité de lutte  
des Handicapés

La lutte collective des insoumis est actuellement en butte à la répression du pouvoir, à travers une campagne de démantèlement de la mouvance anti-militariste dans sa globalité. Face à ce front répressif, les anti-militaristes se solidarisent pour faire face. Il m'apparaît quant à moi primordial d'ouvrir encore plus largement la solidarité militante, l'ouvrir à toutes les minorités qui, comme les insoumis, s'auto-organisent au sein de groupes de lutte. Depuis l'été dernier, les instances étatiques se conduisent en

terrain conquis à tous les niveaux, rejetant à la ferraille les parcelles de « droits » conquis péniblement au fil des ans. Visiblement, ce genre de pratiques se systématisent dans tous les domaines. Face à cela, nous ne pouvons pas nous contenter de riposter chacun dans son isolement. Les champs de bataille ne sont bien sûr pas les mêmes, mais l'ennemi est identique et nos déterminations solidaires face à lui.

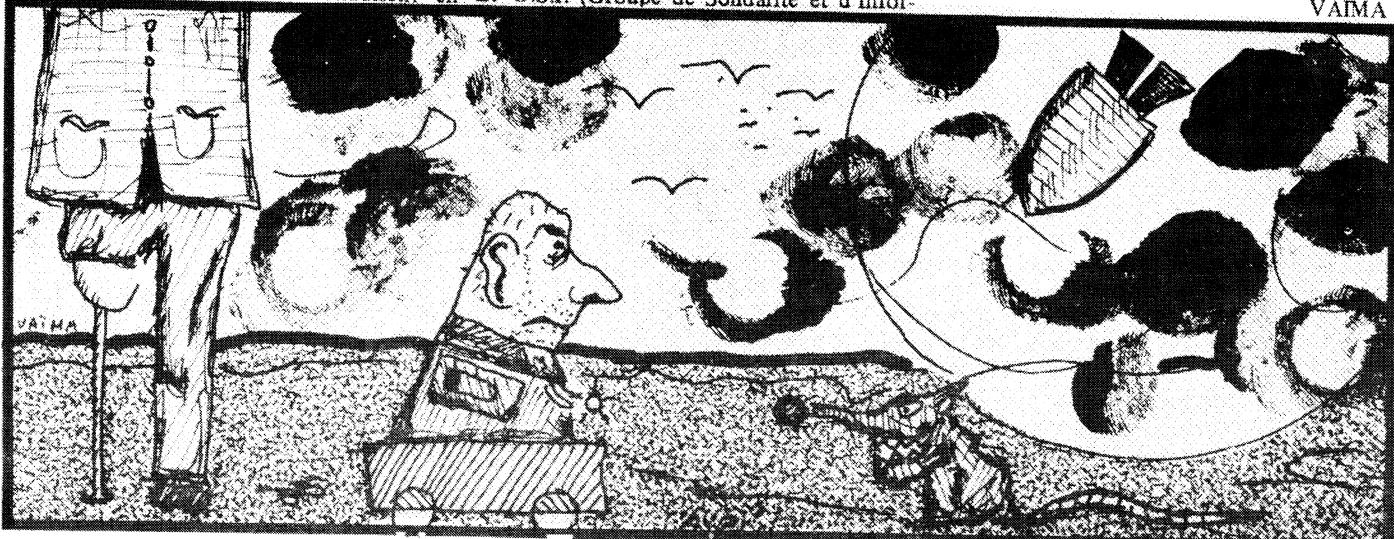
Les insoumis sont comme chacun sait des gens qui refusent de faire l'armée, qui s'insoumettent à « l'ordre de route » militaire, et qui très souvent refusent du même coup « l'ordre civil ». Autant faire deux pierres d'un coup et être par la même occasion plus cohérent. Puis, à y regarder d'un peu plus près, on s'aperçoit que ordres civil et militaire ont beaucoup, beaucoup de points communs. Jusqu'à présent tout se passait bien, les insoumis étaient solitaires en cavale, et quand ils étaient arrêtés : isolés ils se prenaient deux ans de tôle systématiquement, c'était la routine, personne n'y prêtait attention. Depuis un an, à travers divers groupes en lutte, la solidarité militante, la résistance à la sécurité militaire se révèlent solides et efficaces. La solitude et le martyre ne sont plus de règle et la lutte collective peut enfin prendre sa dimension. Le G.S.I. (Groupe de Solidarité et d'Infor-

mation) publie dans cette optique un bulletin d'insoumission totale, bimestriel, regroupant les informations sur les individus ou les groupes en lutte, en cavale ou en tôle. (GSI : 320, rue St-Martin - 75003 Paris). L'insoumission n'est plus défensive, mais offensive. Il faut croire que c'en était trop et depuis l'automne, l'Etat orchestre sa riposte en essayant (sans résultat !) de démanteler les réseaux de solidarité, les groupes en lutte, en isolant les individus. Les insoumis ne sont pas les seuls visés et les objecteurs et comités de soldats subissent eux aussi les bûts de la répression.

Au milieu de tous les autres anti-militaristes poursuivis, je n'ai pas été oublié. Insoumis depuis juin 77, membre du GSI et du Comité d'Action des Prisonniers, cela atteste d'une vision collective de l'insoumission qui a tout l'air d'être encombrante pour les militaires. C'est pourquoi ils ont tenté à plusieurs reprises de m'arrêter, courant décembre ; j'ai été convoqué aussi à un procès qui a été annulé au dernier moment, et à l'heure actuelle, les recherches à mon encontre se font plus pressantes que jamais.

Face à toutes ces manœuvres de l'Etat, on nous sommes tous logés à la même enseigne et devons nous unir plus que jamais et tenir tête !

VAIMA



HANDICAPÉS MÉCHANTS

# on a recu cà de la cfdt de besançon

La section syndicale CFDT vous fait parvenir cette lettre-tract qui rend compte de l'évolution du Centre d'Aide par le Travail de Besançon et de la crise continue qui a pour origine la loi d'orientation dite « en faveur » des handicapés.

La section syndicale existe depuis juin 1975 et avait prévu l'échéance funeste réservée à l'établissement.

Une nouvelle direction installée en 1975 a été chargée de la liquidation du CAT par l'autorité de tutelle. La fermeture du Centre a été effective le 24 février 1977. Depuis cette date, les travailleurs du CAT ont lutté pour la réouverture de leur établissement.

Avant cette fermeture, les grèves de 1975 ont permis de faire naître les bases d'une possible libération des handicapés, de l'affirmation de leur qualité de travailleurs à part entière. Mais les pouvoirs publics

n'ont pas supporté de tels agissements et ont voulu à plusieurs occasions réagir contre les droits élémentaires à tous les travailleurs.

On peut résumer en deux faits les attaques contre les handicapés et valides du CAT de Besançon :

- la fermeture en 1977 ;
- le démantèlement du plan de relance depuis la réunion du Conseil général du Doubs le 13 décembre 1978, avec comme toile de fond, l'application de la loi d'orientation dite « en faveur » des handicapés, du 30 juin 1975, et la volonté de faire abandonner tous les avantages acquis par les travailleurs à l'occasion de leurs luttes.

La lutte aujourd'hui, c'est l'occupation du Centre dès la fermeture, par une cinquantaine de travailleurs qui aujourd'hui sont encore sur place après deux ans de conflits et de difficultés, d'efforts pour obliger au

redémarrage du CAT. Mais ces efforts se sont heurtés à une incompréhension totale de la part des autorités de tutelle et des ministères qui sont parvenus dans sa plus grande partie à réduire le plan de relance à l'état de projet-croupion. Si celui-ci n'était pas la perfection, il répondait cependant dans son ensemble aux exigences des travailleurs. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout le cas. On cherche vraiment à se moquer de nous !

Les travailleurs du CAT et la section syndicale CFDT tiennent à informer de la débâcle dont ils sont les témoins et compétent sur vous pour diffuser largement les informations qui suivent autour de vous, en les reproduisant par tracts, en utilisant votre presse régionale et locale, les associations et mouvements et toutes autres initiatives en vous remerciant d'avance. Pour tout contact, s'adresser à la Section syndicale CFDT du CAT, 3, rue Champrond, 25000 Besançon.

POUR QU'OI  
TANT D'HISTOIRES?  
L'HANDICAPÉ EST  
UN HOMME  
AUSSI CON  
QUE LES AUTRES!



# LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La bourgeoisie et nos dirigeants capitalistes se font un plaisir de valoriser la réinsertion des handicapés dans le milieu du travail ; leur centre a bien souvent le nom de RÉADAPTATION FONCTIONNELLE et PROFESSIONNELLE. Oui ! la CLASSE DIRIGEANTE va avec ses spécialistes de la chirurgie et autres essayer de vous redonner une caricature de valides, mais ne vous en faites pas, ce n'est pas pour votre intérêt, dans dans le leur. Effectivement, les éducateurs et ergothérapeutes vont se faire un plaisir de récupérer le peu de vos membres qui peuvent encore fonctionner, en donner les détails sur un dossier qui ira droit à une commission qui s'appelle la COTOREP, là on vous fera subir tout un tas de papiers administratifs à remplir, ensuite, bon pour le test psychotechnique, après vous aurez droit à un entretien avec une psychologue. Eh oui ! il va falloir te faire comprendre que de tes aspirations on s'en fout, que tu devras te plier au métier qu'on va t'avoir choisi, car c'est là que tu seras le plus rentable. Alors, pour te convaincre, on te rappellera que tu es un infirme et que tu ne dois pas être un rêveur ni un prétentieux qui ose émettre une opinion ; si tu es manchot, tu as deux métiers à choisir : comptable ou employé de bureau si tes capacités intellectuelles sont jugées bonnes, sinon, on te trouvera un travail très répétitif dans un CAT ou Atelier Protégé ; avec le temps et une bonne surveillance tu deviendras rentable, t'en fais pas ! On s'occupe de toi. Ainsi, suivant ton handicap, la bourgeoisie va décider de ton avenir, de ta vie en quelque sorte. Tu vas donc te retrouver dans un centre de soi-disant formation professionnelle qui est agréé par le ministère du Travail. Dès ton arrivée, on te remettra le règlement de la maison, il faudra savoir t'y plier sinon gare à toi, la porte : ensuite la visite à ton directeur, un ancien sous-off de l'armée bien

gras, bien à même de te dresser. Bien souvent ils ont un surveillant général, un camélot qui est lui aussi un ancien sous-off du système (flic, armée). Ces gardiens n'ont ni culture ni formation technique, leur culot et le bla-bla-bla compensent leur crasse. Ils ont le toupet efficace et le mot qui fait choc, on les paie grassement. Puis le troupeau de handicapé(e)s étant au complet, les gardiens vigilants vont avoir pour mission de pratiquer un conditionnement qui devra avoir comme effet sur les handicapés de tuer complètement leur sens critique et une certaine nostalgie de la « liberté » perdue. Pourtant, au sein du troupeau, il y en a qui pensent et qui contestent, de deux choses l'une. Ils se révoltent. Ou ils désespèrent. Puis ensuite tu iras avec tes moniteurs, eux ont pour mission de te faire travailler le plus possible et le plus vite possible. D'ailleurs, ton stage sera sous la formation professionnelle des adultes, ce qui veut dire un an de stage, au lieu de trois ans dans les lycées et autres. De plus, tu auras à compenser ton handicap, tu te retrouveras à des centaines de kilomètres de ta famille, autant d'obstacles que tu devras surmonter et qui te voudront à l'échec. Mais tes moniteurs seront là pour te rappeler que seuls comptent par les temps modernes, l'expansion, la productivité et le rendement. Pour eux, tu es un pauvre type qui leur sert à gagner leur vie ; ils te traiteront en tant que tel en t'obligeant à te plier à leur règlement, à être docile.

Ils te forceront à accepter l'humiliation, un contrat de sous-être. Leur rôle est simple : il est de te remettre dans le système. Que veut ce système ? Il veut une masse docile et vorace, qu'on bourre, gave, engrasse et à laquelle on fait « le coup de l'oie ». Il faut un immense troupeau, avec des gardiens vigilants qui le mènent aux mangeoires d'abondance sans discussion. Tu

ne feras pas quarante heures par semaine comme les autres, mais plus, car on te donnera des devoirs et leçons, mais tu seras payé sur la base de quarante heures de travail. Il est vrai que tu toucheras le salaire de la formation continue, mais en revanche tu devras donner les deux tiers à l'Aide sociale ; ils appellent ça la participation à l'hébergement. A la fin de ton stage, que tu aies échoué ou réussi, ce sera pareil, tu te retrouveras au chômage. Les patrons prendront le prétexte que ta formation professionnelle est insuffisante ; en vérité ils ne veulent point entendre parler des bancales, bigueux, etc. Il te faudra donc accepter la loi des emplois réservés qui est égale à une surexploitation, salaire diminué (90 % du SMIC), etc. (voir brochure). Dans certains secteurs d'activités, les postes créés par les entre-

prises suffisent à peine à accorder le bénéfice d'un emploi protégé aux travailleurs de ces entreprises victimes d'accidents du travail par ailleurs, les entreprises peuvent refuser de créer des postes de travail pour les handicapé(e)s, le gouvernement ne possède aucun moyen de les y contraindre, il les encourage à appliquer la loi d'orientation 1975, voilà le gâteau empoisonné que l'on t'offre, on te mettra les fers du servage économique. Toi qui avais peut-être des espérances, un idéal de vivre dans un monde où il ferait bon vivre, tu as oublié les salauds de la médiocrité des laches qui ne pensent qu'à t'exploiter jusqu'à ton dernier souffle.

Mais revenons à ton stage, les centres se trouvent isolés des villes, cachés derrière de vieilles pierres, ceci est pour mieux te cacher. Les conditions de vie sont très dures ; extinction des feux à 22 heures, ouverture des colis, usage des véhicules personnels interdit en semaine. Permissions de sortie pour le week-end délivrées par le directeur après avis du docteur, de l'éducateur chef et du directeur des études, etc. Tout ceci est dirigé d'une main de fer par des généraux et autres. Si les pensionnaires se révoltent, les dirigeants n'hésitent pas à faire appel à la répression policière qui, on le sait, s'est traduite à l'Abbaye de Pontigny par sept stagiaires et une éducatrice hospitalisés. Si tes contestations se font trop bruyantes, alors on t'abrutira sous une masse de tranquillisants. Ensuite un conglomérat de pauvres dingues abrutis sous la masse des tranquillisants envahissent les réfectoires comme un troupeau de somnambules. Qui est coupable au juste ? Personne ! C'est précisément ce qui est dit, puis écrit péremptoirement. Ils vous diront que pour la bonne marche de l'établissement ils sont obligés d'employer ces méthodes.

Devant ces méthodes brutales, nous nous devons de réagir, amplifier nos luttes jusqu'à la destruction de ces associations

gestionnaires.

JEAN

